

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le mardi 23 janvier à 20^H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MAURUGEON.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M. LEDOS, M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR, M. MAURUGEON, M. LE SAUCE, M. HAMON, M^{me} BRETAUD, M. TESTARD.

Excusés : M^{me} JØRGENSEN, M^{me} LOMMERT (pouv. à M^{me} TAVERNIER), M. LE DÉVEHAT (pouv. à M^{me} COËTMEUR).

Absents : M^{me} FANTOU, M. JOUAN.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents les comptes rendus des séances des 09 novembre 2017 et 14 décembre 2017.

"CAP A CITÉ"

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Une présentation des projets "Cap à Cité" est faite par les jeunes participant à ce dispositif. Pour cette année, ils projettent d'organiser une journée festive pour sensibiliser les Montgermontais aux déplacements à vélo intitulée "Faites du vélo" qui se déroulerait le dimanche 22 avril prochain. Le Conseil Municipal valide le projet "Faites du vélo" du dispositif "Cap à Cité" tel que présenté par les participants.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur l'orientation budgétaire de la commune en tenant compte du contexte économique national et de la répercussion de la loi Finances 2018 sur les collectivités locales.

La tenue de ce débat répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective en lien avec les perspectives économiques locales et nationales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que préciser les engagements pluriannuels communaux.

D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

Suite à ce débat, les mesures budgétaires suivantes vont être soumises au vote du Conseil Municipal :

- Hausse des tarifs municipaux (délibération déjà prise en décembre 2017).
- Facturation des TAP
- Suppression de l'exonération de la Taxe Foncière
- Principe de limiter la subvention versée à l'école privée Notre Dame pour les enfants âgés de deux ans.

FACTURATION DES TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE (TAP)

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide le principe de facturer les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) à compter du 1^{er} août 2018 sur la base de calcul du quotient familial de la CAF avec une répartition par tranche.

SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE

*(Contre : 3 - A. CROUZET, S. BRETAUD et F. TESTARD/
Abstentions : 3 - P. BESNARD, B. VALTON et M. LE SAUCE / Pour : 14).*

Le Conseil Municipal vote la suppression de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2018.

LIMITATION DE LA SUBVENTION VERSÉE A L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE TROIS ANS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Dans un souci d'équité entre les deux écoles, le Conseil Municipal valide le principe de limiter la subvention versée à l'école privée Notre Dame en se basant sur le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis à l'école Gérard Philipe, nombre maximum qui sera pris en compte pour le calcul montant de la subvention à verser à l'école privée.

BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Suite à la présentation de M. WALGER, adjoint aux affaires scolaires, du projet du bâtiment périscolaire (rénovation et extension), le Conseil Municipal prend acte du projet et autorise M^{me} le Maire à solliciter les subventions pouvant être allouées pour la rénovation et l'extension.

MULTI-ACCUEIL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Suite à la présentation de M. MAURUGEON, Conseiller Municipal délégué, du projet du multi-accueil, le Conseil Municipal prend acte du projet et autorise M^{me} le Maire à solliciter les subventions pouvant être allouées à ce projet.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal vote une indemnité de gardiennage d'un montant de 120,97 € qui sera versée à la Paroisse Saint Melaine aux Carrefours Pacéens pour l'année 2017.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AE 53 - ROSENTHAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide la vente d'une partie de la parcelle AE 53 (20 m²) à une famille montgermontaise pour l'agrandissement de leur maison pour des raisons médicales, au prix de 150 € le m², prix auquel seront rajoutés les frais de notaire et de bornage.

BVII – VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide l'inventaire des zones humides de la commune de MONTGERMONT qui sera intégré dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 25 janvier 2018

LE MAIRE
Brigitte LE MEN